

DOSSIER INSCRIPTION GARDERIE PÉRISCOLAIRE ANNÉE 2021 / 2022

Madame, Monsieur,

Chaque année dès la rentrée, des enfants inscrits à la garderie périscolaire ne fréquentent pas du tout, ou moins souvent que cela avait été indiqué sur la fiche d'inscription.

Ceci pose un important problème de gestion du personnel.

Nous vous rappelons que cette inscription a valeur d'engagement, et vous demandons expressément de n'inscrire votre/vos enfant(s) qu'avec l'assurance que vous respectez cet engagement.

❖ CE DOSSIER CONTIENT :

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

1. RENSEIGNEMENTS DE L'ENFANT (à compléter)
2. INSCRIPTION À LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE (à compléter)
3. RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES DE L'ENFANT (à compléter)
4. PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT (à compléter)

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

5. FICHE SANITAIRE DE LIAISON (à compléter)
6. ALLERGIES ET PROBLÈMES DE SANTÉ (à compléter)
7. AUTORISATION PARENTALE DE SOINS (à compléter et à signer)

DÉCHARGE / RÉGLEMENTS / TARIFS / COORDONNÉES

8. RÉGLEMENT CANTINE ET GARDERIE (à lire à votre enfant et à conserver)
9. DÉCHARGE DESTINÉE À L'ÉCOLE (à compléter et à signer)
10. RÉGLEMENT DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE (à lire et à conserver)
 11. TARIFS CANTINE 2020 / 2021
 12. TARIFS GARDERIE 2020 / 2021
13. COORDONNÉES SERVICES MUNICIPAUX

❖ PIÈCES À FOURNIR :

- L'attestation d'assurance responsabilité civile, l'originale ou une copie (en plus de celle que vous remettez à l'école).
- Les photocopies des pages du carnet de santé de votre enfant (avec les vaccinations à jour) **OU** un certificat médical attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires.

A rendre complété et signé

à la mairie de Criqueot l'Esneval avant le 23 juillet 2021.

1. RENSEIGNEMENTS DE L'ENFANT (à compléter)

Nom : Prénom :

Date de naissance : Garçon : Femme :

Niveau scolaire pour la prochaine rentrée : PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

2. INSCRIPTION À LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE (à compléter)

Votre enfant fréquentera la garderie périscolaire :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Planning*
Heure d'arrivée (matin)					
Heure de départ (le soir)					

***Planning : c'est-à-dire selon un calendrier précis défini et transmis à la mairie mairie-criquetot-dubois@orange.fr au plus tard le vendredi matin précédent la semaine de présence.**

Votre enfant ira-t-il à la garderie le jour de la rentrée ?

le matin	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
le soir	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Votre enfant ira à la garderie à partir du :

3. RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES DE L'ENFANT (à compléter)

	RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
Nom		
Prénom		
Qualité (Père, Mère, Tuteur...)		
<input checked="" type="checkbox"/> Adresse postale complète		
<input type="checkbox"/> Portable		
<input type="checkbox"/> Domicile		
<input type="checkbox"/> Adresse mail		
Profession / employeur		
<input type="checkbox"/> Professionnel		
Numéro CAF		
Compagnie assurance responsabilité (JOINDRE ATTESTATION)		
Facture à envoyer	PÈRE <input type="checkbox"/>	MÈRE <input type="checkbox"/> DOMICILE PARENTALE <input type="checkbox"/>

4. PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT (à compléter)

Nom	Prénom	Numéro de téléphone

Les personnes autorisées à récupérer l'enfant autre que les responsables légaux doivent présenter une pièce d'identité auprès du personnel communal.

5. FICHE SANITAIRE DE LIAISON (à compléter)



❖ VACCINATIONS :

PIÈCES À FOURNIR : les photocopies des pages du carnet de santé de votre enfant (avec les vaccinations à jour) **OU** un certificat médical attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires.

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION



❖ RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT :

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence à la garderie : OUI NON

Si OUI joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**).
Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes (à titre indicatif) ?

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

6. ALLERGIES ET PROBLÈMES DE SANTÉ (à compléter)

ASTHME OUI NON
MÉDICAMENTEUSES OUI NON
ALIMENTAIRES OUI NON
AUTRES



Si votre enfant souffre d'une **ALLERGIE ALIMENTAIRE**, et afin de mettre en place, avec le médecin scolaire, un projet d'accueil individualisé, **vous devez impérativement fournir un certificat signé d'un médecin allergologue décrivant précisément :**

- les aliments à proscrire
- la conduite à tenir en cas de problème
- les médicaments à donner (si nécessaire)
- le personnel médical à contacter

Les **difficultés de santé** (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les **précautions à prendre**.

.....
.....
.....

❖ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (à renseigner obligatoirement) :

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES OUI NON
DES LUNETTES (au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant) OUI NON
DES PROTHÈSES AUDITIVES OUI NON
DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE OUI NON
AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (ex : qualité de peau, crème solaire)

.....
.....
.....

**EN CAS D'ALLERGIES OU DE PROBLÈMES DE SANTÉ MERCI DE PRENDRE RENDEZ-VOUS
AVEC LA MAIRIE 02-35-10-20-40**

7. AUTORISATION PARENTALE DE SOINS (à compléter et à signer)

Je soussigné(e),

Nom des parents ou tuteurs :

Prénom des parents ou tuteurs :

Nom et prénom de l'enfant :

AUTORISE le responsable de la cantine à contacter le docteur (nom, adresse, n° de téléphone) :

OU les sapeurs pompiers de Criquetot l'Esneval, et si nécessaire, de faire transporter mon enfant dans l'établissement hospitalier : afin de lui faire administrer les soins nécessaires.

Merci de préciser si votre enfant suit d'une manière régulière un traitement, ou s'il présente une allergie.

Signatures des parents, précédée de la mention « lu et approuvé » :

✂

8. RÈGLEMENT CANTINE ET GARDERIE (à lire à votre enfant et à conserver)

❖ **ARTICLE 1 : LES INTERDITS :**

Il est interdit :

- de s'asseoir sur le rebord des fenêtres,
- de cracher,
- de jeter ses déchets par terre,
- de se bousculer,
- de se bagarrer ou d'embêter les autres (donner des coups de pied ou de poing, tirer les cheveux, étrangler ...),
- de se rouler ou de s'allonger par terre,
- de s'accrocher aux barrières et aux branches d'arbres,
- de se jeter contre les barrières en courant pour s'arrêter,
- d'être debout sur les bancs,
- d'aller aux toilettes et d'entrer dans une classe sans autorisation,
- de dire des méchancetés à ses camarades ou aux adultes,
- de sortir sans autorisation de la cour,
- de marcher sur les plantations, de cueillir ou d'abîmer les fleurs,
- d'enlever son manteau sans autorisation et de le déposer n'importe où,
- de prendre le goûter des autres,
- d'apporter des bonbons,
- d'échanger des objets,
- de voler les affaires des autres,
- d'apporter des ballons, des balles et des grosses billes,
- de courir sous le préau quand il pleut.



❖ **ARTICLE 2 : LES DEVOIRS :**

Chacun de nous doit :

- faire preuve de politesse envers tous les enfants et tous les adultes,
- écouter les adultes qui surveillent la cour,
- se contrôler (ne pas s'énerver),
- prévenir l'adulte de service s'il voit un blessé et s'écarter quand on le soigne,
- jeter ses déchets à la poubelle,
- contrôler sa course (vitesse et direction),
- se ranger à la sonnerie dans le calme et le rester,
- respecter les zones interdites.



❖ **ARTICLE 3 : LES DROITS :**

- partager un moment agréable,
- jouer calmement,
- parler, discuter,
- s'asseoir sur les bancs
- jouer aux petites voitures ou aux billes de petite taille (mais pas dans la terre)
- lire ou regarder un classeur d'images (pas d'image montrant de la violence) assis sur un banc,
- jouer avec n'importe quel enfant.

Le personnel de cantine, de surveillance de la cour et de garderie note le nom de l'enfant, à chaque fois que le règlement n'est pas respecté et une punition peut être donnée avant l'avertissement (ex : le règlement).

La famille est informée par la mairie de l'attitude de l'élève selon la gravité de l'infraction ou selon la répétition.

Sanctions possibles : l'enfant reçoit un 1^{er} avertissement et la famille est avertie pour prévenir de son comportement.

En cas de 2^{ème} avertissement l'enfant est exclu de la cantine / garderie pour 2 jours ou plus.

Le 3^{ème} avertissement peut donner lieu à une exclusion définitive pour le restant de l'année.

9. DÉCHARGE DESTINÉE À L'ÉCOLE (à compléter et à signer)

Je soussigné(e),

Nom des parents ou tuteurs :

Prénom des parents ou tuteurs :

Nom et prénom de l'enfant :

Téléphone :

AUTORISE le personnel de la garderie périscolaire à conduire à l'école maternelle ou à l'école élémentaire de Criquetot l'Esneval leur(s) enfant(s) le matin à 8h45.

AUTORISE le personnel de la garderie périscolaire à conduire à la garderie de Criquetot l'Esneval leur(s) enfant(s) le soir à 16h30.

Signatures des parents, précédée de la mention « lu et approuvé » :

--

10. RÉGLEMENT DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE (à lire et à conserver)

La garderie périscolaire est destinée aux enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire à Criquetot l'Esneval.

Elle est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à l'ouverture de l'école et de la fin des cours à 18h30.

Pour les tarifs, merci de bien vouloir vous rendre à la dernière page.

Un titre de recettes sera émis mensuellement. Le règlement sera à remettre au Trésor Public.

L'inscription est annuelle.

Elle doit être, soit :

- **Hebdomadaire** : tous les jours de la semaine jusqu'à la fin de l'année scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi),

- **Certains jours fixés à l'avance** : par exemple : « tous les jeudis et vendredis », ou « tous les lundis, mardis, vendredis », ou « tous les mardis »...

- **Sur planning** : c'est-à-dire selon un calendrier précis défini et **transmis à la mairie au plus tard le vendredi matin précédent la semaine de présence.**

Pour les parents travaillant « au planning », il vous faudra envoyer un mail à mairie-criquetot-dubois@orange.fr **IMPERATIVEMENT au plus tard le vendredi matin précédent la semaine de présence.**

Pour tout changement, il est impératif de prévenir la mairie par mail à mairie-criquetot-dubois@orange.fr.

Il est également important de prévenir les institutrices et/ou le personnel de garderie (école maternelle 02-35-28-90-63, école élémentaire 02-35-29-75-12 / 06-89-33-44-10).

Toute contestation de facturation ne pourra être prise en compte si la mairie n'a pas été avertie de ce changement 2 jours auparavant.

Tout changement non signalé sera **facturé**.

Toute garde occasionnelle ne pourra être motivée que par une raison grave et urgente.

L'accord devra être donné par la mairie.

Le matin, les parents ou responsables de l'enfant doivent l'accompagner jusque dans les locaux.

Les enfants sont conduits et repris par le personnel aux heures de début et de fin de classe.

Le soir, si les parents ne viennent pas chercher eux-mêmes leurs enfants, ces derniers ne seront remis qu'à des personnes dûment mandatées / leur nom, prénom et adresse devront être communiqués au personnel de la garderie (si nécessaire, il leur sera demandé une pièce d'identité).

Il ne sera pas assuré d'aide aux devoirs. Un goûter sera servi à 17h00.

Tout départ d'un enfant quittant seul la garderie devra faire l'objet d'une décharge signée des parents.

Le registre de présence devra être signé chaque jour.

Attention : Prévoir des chaussons rythmiques.

La garderie est un service rendu au bénéfice de tous. Il est donc normal que les enfants obéissent aux adultes qui les entourent, et les respectent.

Tout enfant qui manquera à ces règles sera puni selon la gravité de leur acte.

11. TARIFS CANTINE 2020 / 2021

❖ <u>CRIQUETOT ET ASSIMILÉS :</u>	1 ^{er} enfant	3,90 €
	2 ^{ème} enfant	3,15 €
❖ <u>EXTÉRIEURS :</u>	1 ^{er} enfant	4,70 €
	2 ^{ème} enfant	3,70 €
	Adulte	6,00 €

12. TARIFS GARDERIE 2020 / 2021

❖ <u>TARIFS 1^{er} ENFANT :</u>	Une heure : 2,95 €
	Une demi-heure : 1,70 €
❖ <u>TARIFS 2^{ème} ENFANT ET SUIVANTS :</u>	Une heure : 2,75 €
	Une demi-heure : 1,70 €

Toute demi-heure entamée est due.

Pour toute demi-heure dépassée, une heure sera facturée.

❖ <u>FORFAIT JOURNÉE (tarifs 2019/2020) :</u>	7,40 €
	6,85 € à compter du 2 ^{ème} enfant

Les tarifs des services publics locaux seront actualisés en 2021.

13. COORDONNÉES SERVICES MUNICIPAUX

✉ ADRESSE POSTALE MAIRIE : Place Georges Chédru 76280 CRIQUETOT L'ESNEVAL

☎ TELEPHONE MAIRIE : 02-35-10-20-40

✉ MAIL MAIRIE : mairie-criquetot-dubois@orange.fr

) TELEPHONE CANTINE : 02-35-27-25-44

) TELEPHONE GARDERIE ECOLE MATERNELLE : 02-35-28-90-63

) TELEPHONE GARDERIE ECOLE ELEMENTAIRE : 02-35-29-75-12 / 06-89-33-44-10